

REGLEMENT DES COURSES D'ORIENTATION NOCTURNES "DES LAMPIONS DE LA MINE"

Article 1: PARTICIPATION

- Les courses d'orientation des lampions de la mine sont des épreuves sans classement officiel. Elles sont ouvertes à tous (majeures ou mineures autorisation parentale pour les mineurs). Outre l'épreuve sportive qui consistera à trouver des balises en utilisant des cartes spécifiques sur des parcours adaptés en fonction du niveau de chacun, un autre objectif sera de faire découvrir ou redécouvrir au plus grand nombre un site exceptionnel: la mine d'Abbaretz avec son point culminant à 120m.

- Nous proposons: un parcours sportif pour les orienteurs confirmés, un loisir/débutant (adapté aux familles).

Article 2 : LES INSCRIPTIONS

- Les inscriptions seront prises en compte par courrier (Fiche d'inscription disponible sur notre site Internet) après acquittement des droits d'engagement (par chèque à l'ordre de **Nature Sport Vioreau**)

Tarif : 5€ pour les licenciés FFCO ou UFOLEP

7€ pour les non licenciés (pass'o)

5€ pour les moins de 15 ans

Majoration de 3€ le jour même

Article 3 : RETRAIT DES DOSSARDS

- Retrait des dossards à partir de 17h30

- Les départs pour les différents parcours d'orientation se feront à partir de 18h30 jusqu'à 19h30.

-

Article 4 : ANNULATION

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical.

A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires voire même d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Article 5 : CODE DE LA ROUTE

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des organisateurs. L'épreuve comporte une seule zone de traversée de route ouverte à la circulation, les participants devront emprunter obligatoirement le passage piéton.

Les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non respect de cet article.

Article 6 : SECURITE

Des signaleurs équipés de chasubles et de lampes seront présents à la traversée de la route et auront pour mission de gérer le passage des participants.

Article 7 : ASSURANCE

- Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF

(Contrat n° 2447141 A) ainsi qu'une couverture de la Fédération Française de course d'orientation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les autres participants seront couverts par le pass'o de la Fédération Française de course d'orientation délivré par l'association Nature Sport Vioreau affilié à cette fédération

Article 8 : DROIT A L'IMAGE

- Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

Article 9 : CO NOCTURNE, ECOCITOYENNETE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Favorisez le co voiturage pour vous rendre à la course

Train tram Nantes / Chateaubriant : Arrêt gare d'Abbaretz

Respecter l'environnement : ne pas jeter de déchets (emballages, bouteilles...)

Venir en aide à un concurrent en situation difficile (blessure, grosse fatigue...)

Respecter les bénévoles sans lesquels ces courses ne pourraient avoir lieu

Les organisateurs s'engagent à trier mais surtout limiter les déchets liés à cette manifestation

Nous nous engageons également à privilégier les producteurs locaux (collation d'après course)

Article 10 : MATERIEL OBLIGATOIRE

- Tout participant s'engage à être équipé d'une tenue adaptée à la pratique d'une activité de pleine nature.

Aussi, s'agissant d'une épreuve nocturne, il est indispensable d'être en possession d'une lampe frontale et/ou à main d'une autonomie de 2h minimum. Sans éclairage adéquate, la participation à la course vous sera refusée.

L'INSCRIPTION A UNE DES COURSES D'ORIENTATION VAUT ACCORD DE CE RÈGLEMENT